

Conseil de sécurité

Distr. générale
3 décembre 2007
Français
Original : anglais

Lettre datée du 28 novembre 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur d'informer les membres du Conseil de sécurité que lors d'une récente mission en République centrafricaine effectuée par des représentants du Département des affaires politiques, le Premier Ministre a exprimé, au nom du Gouvernement centrafricain, sa profonde gratitude pour la contribution que le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA) continue d'apporter à la stabilisation de son pays, et demandé que le mandat du Bureau soit prorogé d'une année supplémentaire. En outre, les autorités centrafricaines viennent de faire savoir à mon Représentant spécial qu'elles souhaiteraient que le Bureau continue d'appuyer les efforts qu'elles déploient pour établir une paix durable, notamment en aidant les parties prenantes au niveau national à instaurer un dialogue politique ouvert à tous, ce qui renforcera les perspectives d'une paix stable dans le pays.

Malgré les progrès accomplis à ce jour sur la voie de la promotion d'une paix durable en République centrafricaine, je reste préoccupé par le caractère chronique des crises que subit le pays dans les domaines politique et humanitaire et sur les plans de la sécurité et des droits de l'homme. Les attaques sporadiques lancées par les rebelles et les bandes criminelles, en particulier dans le nord du pays, et les représailles qu'elles entraînent de la part des forces gouvernementales, ainsi que les répercussions de la crise du Darfour dans les régions limitrophes du Soudan, aggravent le climat d'insécurité et les problèmes de violations massives du droit humanitaire et des droits de l'homme que connaît actuellement le pays. Aussi les efforts prometteurs de réforme de l'économie et de promotion du développement, fondamentaux pour la stabilisation à long terme de la République centrafricaine, s'en trouvent-ils compromis.

Néanmoins, de récentes avancées, obtenues en partie grâce au BONUCA, démontrent que les efforts de consolidation de la paix faits par l'ONU dans le pays portent leurs fruits, à savoir notamment que : les préparatifs du dialogue national progressent; la table ronde qui s'est tenue à Bruxelles le 26 octobre a permis de recueillir près de 600 millions de dollars pour les programmes de développement du pays; les préparatifs d'un séminaire national sur la réforme du secteur de la sécurité sont en cours; les institutions de Bretton Woods ont atteint un point de décision au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).

Compte tenu de ce qui précède, je suis convaincu que le soutien et la coopération de la communauté internationale demeurent essentiels, non seulement

pour favoriser la consolidation des progrès obtenus à ce jour en République centrafricaine, mais aussi pour prévenir toute reprise du conflit. Je recommande donc que le mandat du BONUCA soit prorogé pour une période supplémentaire d'un an, allant du 1er janvier au 31 décembre 2008. Pendant cette période, il devra : a) stimuler les efforts de réconciliation au niveau national, notamment en aidant les acteurs locaux à mettre en place un dialogue politique ouvert à tous; b) s'employer à faire respecter les droits de l'homme et les règles de la démocratie; c) appuyer l'état de droit et une gouvernance responsable et transparente; d) favoriser la mobilisation de ressources aux fins de la reconstruction et du développement du pays; e) renforcer la coopération entre l'ONU et les organismes régionaux de façon à consolider les initiatives de lutte contre l'insécurité transfrontalière dans la sous-région; f) aider la Mission multidimensionnelle des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) à s'acquitter de son mandat sur le territoire de la République centrafricaine; g) intégrer une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes dans les activités de consolidation de la paix, conformément aux dispositions de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **Ban** Ki-moon